

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 01 FEVRIER 2021
N°2021-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.130-1-1 à L.411-1, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire

VU le déménagement de Mme Laure MARCEL prévu le 15 février 2021 toute la journée au 36 rue St Spire,

VU la demande formulée en date du 15 janvier 2021 par la société DSM – GENTLEMEN DU DEMENAGEMENT, domiciliée 675 avenue de l'Europe à Vert Saint Denis (77240), pour le stationnement d'un véhicule de 20m3 avec hayon.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation de la rue Saint Spire,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : le stationnement de tout véhicule autre que ceux utiles au déménagement sera strictement interdit sur les deux places situées au niveau du 36 rue St Spire à compter du dimanche 14 février 2021, 17H00, jusqu'au lundi 15 février 2021, 19H00.

Article 2 : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins de Mme Laure MARCEL et de ses représentants auprès de la société de déménagement DSM – LES GENTLEMEN DU DEMENAGEMENT, pendant toute la durée du déménagement.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

Article 5 : Madame Anne-Sophie HÉRARD, maire de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 01 février 2021

Anne-Sophie HÉRARD, Maire



Le Maire,
Anne-Sophie HÉRARD